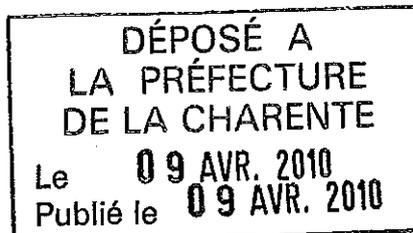




**ARRÊTÉ portant création de la Zone de Protection
du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
(Z P P A U P)**

Développement Urbain
Cadre de Vie
Urbanisme Logement Commerce
FP/MP – 2010/04/ n° 7



LE MAIRE D'ANGOULEME

VU le Code du patrimoine et notamment ses articles L 642-1 à L 642-7

VU la délibération du conseil municipal en date du 2 juin 2006 décidant la mise à l'étude d'un projet de ZPPAUP

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites du 26 février 2008

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 février 2009 émettant un avis favorable sur le projet de ZPPAUP

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente du 21 juillet 2009 soumettant à enquête publique le projet de ZPPAUP

VU le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 31 octobre 2009

VU le procès verbal de la séance du 15 décembre 2009 de la commission régionale du patrimoine et des sites, donnant un avis favorable à la création de la ZPPAUP d'Angoulême

VU le courrier en date du 26 mars 2006 par lequel Monsieur le Préfet de la Charente a donné son accord à la création de la ZPPAUP d'Angoulême

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2010 approuvant le projet définitif et confirmant l'accord pour la création de la ZPPAUP

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est créé sur la commune d'Angoulême une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

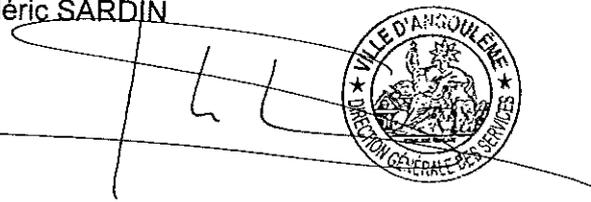
ARTICLE 2 : Les dispositions de la ZPPAUP constituent une servitude d'utilité publique et à ce titre sont annexées au plan local d'urbanisme conformément à l'article L 126-1 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 3 : Le dossier de ZPPAUP est consultable en mairie (service Urbanisme Logement Commerce) ainsi qu'à la Préfecture de la Charente et au service départemental de l'architecture et du patrimoine.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et mention en sera faite dans deux journaux diffusés dans le département.

ANGOULEME, Hôtel de Ville, le 6 avril 2010

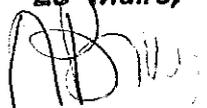
Le Maire, signé Philippe LAVAUD
Pour copie conforme
L'Adjoint délégué à l'urbanisme
et au Logement
Frédéric SARDIN


A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'FS', is written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular official seal.



Certifié exécutoire

Le Maire,


A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M Brugier', is written over a horizontal line.

Michèle BRUGIER
Directrice Générale Adjointe